

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 avril 2026

NOTE DE SYNTHÈSE EXPLICATIVE

BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2026

1/ CONTEXTE :

Le budget primitif constitue le deuxième acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il s'inscrit dans les orientations budgétaires présentées lors du débat du 12 février dernier tout en s'intégrant dans le contexte économique et financier rappelé à l'occasion de ce débat.

Depuis cette première étape, les éléments du contexte national se sont précisés notamment à travers le vote de la Loi de Finances pour 2026 le 19 février. Comme pour l'exercice précédent, l'élaboration du budget 2026 est intervenue dans un contexte de crise politique et budgétaire nécessitant de nombreux ajustements au gré des différents projets de lois de finances. Par ailleurs, les prévisions des services, élaborées au cours du second semestre 2025 ont été ajustées et actualisées afin d'aboutir aux propositions budgétaires pour 2026 qui permettent d'assurer l'équilibre du budget de fonctionnement, de poursuivre l'amélioration des indicateurs de gestion et de financer les opérations lancées sans alourdir la charge de la dette communale.

La balance générale du budget primitif pour l'exercice 2026 se présente donc comme suit, après reprise des restes à réaliser et des résultats reportés pour chaque section :

		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'investissement (y compris compte 1068)	16 501 320,00	18 413 955,71
Reports	Restes à réaliser	3 663 257,52	1 956 915,11
	001 Solde d'exécution reporté	206 293,30	
Total de la section d'investissement		20 370 870,82	20 370 870,82
Vote	Crédits de fonctionnement	54 183 800,00	50 936 954,66
Reports	002 Résultat de fonctionnement reporté		3 246 845,34
Total de la section de fonctionnement		54 183 800,00	54 183 800,00
Total du budget		74 554 670,82	74 554 670,82

2/ FONDEMENTS JURIDIQUES :

Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1612-2.

3/ MOTIVATION DE DROIT ET DE FAIT :

Le budget primitif regroupe à la fois tous les crédits de dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services, aux charges de personnel, aux charges financières et aux projets d'investissement envisagés par la collectivité, et toutes les recettes provenant de la fiscalité, des dotations, des subventions et des produits financiers qui viendront financer ces dépenses au regard du principe fondamental d'un budget équilibré.

À titre de rappel, depuis 2024, le contexte d'évolution de la nomenclature budgétaire et comptable, avec la mise en place au 1^{er} janvier de la nouvelle instruction M57, peut rendre certaines comparaisons avec les exercices antérieurs peu pertinentes ou moins évidentes.

Les collectivités locales sont dans l'obligation de voter chaque année un budget primitif qui représente de manière exhaustive l'ensemble des dépenses et des recettes prévues au cours de l'exercice.

Lors de l'élaboration et du vote de leurs budgets, les collectivités territoriales doivent respecter un certain nombre de principes budgétaires qui s'imposent à elles et qui, pour la plupart, sont communs avec ceux de l'action financière de l'État. Ces principes sont les suivants : annualité, universalité, unité, spécialité, équilibre, sincérité. Ces règles conditionnent la légalité des budgets communaux sous le contrôle du Préfet.

Le code général des collectivités territoriales prévoit dans son article L. 1612-2 que le budget primitif doit être adopté avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique ou avant le 30 avril de l'année de renouvellement des organes délibérants.

Elaboré sur la base des orientations budgétaires présentées le 12 février dernier, le budget 2026, intègre des propositions d'inscription qui se veulent réalistes afin de concilier le respect des grands équilibres financiers avec la poursuite des opérations d'envergure lancées.

Présentation générale (en milliers d'euros) :

		DÉPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Charges de personnel		28 849	Impôts et taxes	28 820
	Charges à caractère général		8 400	Attribution de compensation	8 594
	FCCT		6 513	Dotations et participations	7 188
	Subventions		2 422	Produits des services	3 890
	Autres		2 568	Autres	2 399
	Autofinancement		5 385	Résultat n-1	3 247
INVESTISSEMENT	Remboursement de dettes		2 605	Autofinancement	5 385
	Dépenses d'équipement		11 957	Recettes propres	1 077
	Autres		1 893	Besoin de financement	6 000
	Restes à réaliser		3 663	Autres	1 893
	Restes à réaliser		3 663	Restes à réaliser	1 957
	Solde investissement n-1		206	Affectation résultat n-2	4 013

A - Section d'investissement

L'équilibre de cette section est assuré par des opérations d'ordre pour un montant de 5 384 820 euros, correspondant à l'autofinancement prévisionnel dégagé à son profit, qui se décomposent ainsi :

- Virement de la section de fonctionnement	3 426 020,00 €
- Amortissements des immobilisations	1 958 800,00 €

Compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice 2025, les restes à réaliser, le solde d'exécution de la section d'investissement et l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement sont repris à l'occasion du vote du budget primitif :

En recettes :

- subventions	1 956 915,11€
- excédent de fonctionnement capitalisé	1 912 635,71 €
Total	3 869 550,82 €

En dépenses :

- immobilisations incorporelles	1 792,56 €
- immobilisations corporelles	1 197 452,78 €
- immobilisations en cours	2 464 012,18 €
- solde d'exécution section investissement reporté	206 293,30 €
Total	3 869 550,82 €

En ce qui concerne les seules opérations nouvelles, le financement de cette section est assuré ainsi qu'il suit :

- virement de la section de fonctionnement	3 426 020,00 €
- amortissements des immobilisations	2 005 500,00 €
- emprunt	6 000 000,00 €
- subventions	526 800,00 €
- taxe d'aménagement	50 000,00 €
- dotation complémentaire en réserve	2 100 000,00 €
- fonds de compensation pour la TVA	500 000,00 €
- avances et autres opérations internes	1 890 000,00 €
- dépôts et cautionnements	3 000,00 €
Total	16 501 320,00 €

Les recettes ainsi évaluées progressent de 33% par rapport à 2025 afin d'assurer le financement des dépenses d'équipement. Pour la quatrième année consécutive, l'excédent dégagé au titre de l'exercice précédent sur la section de fonctionnement permet une affectation en dotation complémentaire à la section d'investissement. Malgré cet abondement complémentaire, au-delà de l'affectation obligatoire, qui permet de limiter le recours à l'emprunt, le besoin de financement pour 2026 s'élèverait à 6M €.

Les subventions d'investissement participent au financement des dépenses à hauteur de 4% des recettes de la section, avec 300 000 € pour l'opération Pasteur Roux Blancs Bouleaux. Ces prévisions se veulent prudentes au regard de l'avancement des travaux et des conditions de versement assorties aux subventions obtenues.

Dépenses financières et dette

Au 1^{er} janvier 2026, l'encours de la dette s'élève à 15 135 837,49 euros. Il est constitué de 14 lignes et se répartit en 88 % d'encours à taux fixe et 12 % en taux variable.

100% de l'encours de dette est classé en 1A, soit le niveau de risque le plus faible, selon la charte de bonne conduite (charte Gissler).

La capacité de désendettement, qui correspond à la dette au 31/12 rapportée à l'épargne brute du compte administratif provisoire 2025, est estimée à 2 ans et 11 mois. Le faible, voire l'absence de recours à l'emprunt sur la dernière période, permet d'améliorer ce ratio qui demeure sous la barre des 5 ans depuis quatre ans.

Les crédits nécessaires pour faire face au remboursement du capital de la dette contractuelle, au 31 décembre 2025, sont inscrits à hauteur de 2 605 000 euros.

Afin de financer les investissements 2026 et d'équilibrer le BP, le recours à l'emprunt inscrit pour 6 000 000 € portera le stock de la dette prévisionnelle au 31 décembre 2026 à hauteur de 18 600 772,87 euros.

Dépenses d'équipement

Au titre des opérations nouvelles, les dépenses se répartissent ainsi qu'il suit :

- dépenses d'équipement	11 956 620,00 €
- avances et autres	1 890 000,00 €
- remboursement de la dette en capital	2 605 000,00 €
- dépôts et cautionnements	3 000,00 €
- amortissement de subventions	46 700,00 €
Total	16 501 320,00 €

Structurées autour de 5 politiques publiques, les dépenses d'équipement sont composées à 75% de crédits inscrits pour le paiement des dépenses relatives à l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux dont les travaux sont lancés.

Deuxième axe de dépenses, le renouvellement du matériel, des équipements des services et les interventions sur les bâtiments font l'objet d'une inscription de 1 883 220 euros. Sont notamment prévues sur l'exercice 2026 les interventions relatives à :

- l'amélioration des conditions d'accueil dans les écoles : création de stores intérieurs à l'école Théodore Monod (0,2 M€), rénovation des sanitaires des grands de l'école Les Capucines (0,11 M€), le renouvellement de quelques équipements de la cuisine centrale (0,09 M€) ;
- les interventions dans les équipements sportifs et accueils de loisirs : remplacement des sols du gymnase Périquoi (0,2 M€), travaux dans les sanitaires du stade de la Paix et aménagement d'un terrain de basket 3x3 (0,135M€) ; travaux d'accessibilité sur différents sites (0,09 M€) ;
- le renouvellement ou l'acquisition de logiciels et matériels informatiques avec des crédits pour la poursuite du plan de renouvellement des équipements (0,108 M€) ou des actions en vue de la sécurisation des données informatiques ;
- le renouvellement des équipements : mobilier des services et matériels techniques

Les principaux travaux d'équipement relevant des 5 politiques publiques sont détaillés ainsi qu'il suit :

	BP 2026
Renouvellement des équipements et travaux d'entretien courant	1 883 220
Fonction 0 - Services généraux	650 100
Fonction 1 – Sécurité	23 200
Fonction 2 - Enseignement	432 420
Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	559 140
Fonction 4 - Santé et action sociale	47 360
Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	13 500
Fonction 8 -Transports	157 500
Rénovation du patrimoine	110 000
Rénovation des sanitaires grands	110 000
Transition écologique	719 400
Frères Lumière - végétalisation des places Vigipirate	50 000
Monnet - remplacement des menuiseries de façade	550 000
Bibliothèque - étude pour raccordement panneaux photovoltaïques	3 000
Végétalisation et plantations d'arbres	60 000
Rideaux thermiques pour les écoles	56 400
Adaptation des bâtiments PMR	140 000
Mise aux normes accessibilité – Accueils de loisirs (Thellier)	45 000
Mise aux normes accessibilité - Crèches (Sablonnière)	4 000
Mise aux normes accessibilité - Foyer	16 000
Mise aux normes accessibilité - Stades (dont installation de WC PMR Roussel)	75 000
Nouveaux équipements publics	9 050 000
Réhabilitation du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux	9 000 000
Reconstruction centre socioculturel de l'AVARA	50 000
Aménagements urbains	54 000
Réaménagement mail Stéphane Hessel	54 000
Total Equipement	11 956 620

B - Section de fonctionnement

Cette section présente par rapport au budget primitif précédent les évolutions suivantes :

- recettes totales + 0,01 %
- dépenses réelles - 1,70 %

Concernant les recettes totales, elles intègrent un montant de 3 246 845,34 euros au titre du résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2025, repris à l'article 002, qui participe à l'équilibre global du budget.

B.1 – Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 50 890 254,66 euros. Elles sont en légère hausse par rapport au budget primitif (BP) 2025, + 0,6%, mais marquent un léger recul, de 1%, par rapport au compte administratif (CA) 2024.

En k€	CA 2024	BP 2025	BP 2026	Evolution en % BP à BP	Evolution en % BP à CA
013 - Atténuation de charges	496	250	300	20,0%	-39,5%
70 - Produits des services	4 303	3 831	3 890	1,5%	-9,6%
73 – Impôts et taxes (sauf le 731)	9 827	9 824	10 064	2,4%	2,4%
731 - Fiscalité locale	28 283	28 265	28 820	2,0%	1,9%
74 - Dotations et participations	7 386	7 809	7 188	-8,0%	-2,7%
75 - Autres produits de gestion courante	1 052	622	629	1,1%	-40,2%
76 +77 - Produits exceptionnels	71	0	0	-96,9%	-100,0%
Recettes réelles de fonctionnement	51 418	50 600	50 890	0,6%	-1,0%

Impôts et taxes

En k€	CA 2024	BP 2025	BP 2026	Evolution de BP à BP	Evolution de BP à CA
Taxes foncières et d'habitation	26 630	26 970	27 358	1,4%	2,7%
Attribution de compensation	8 594	8 594	8 594	0,0%	0,0%
FSRIF	1 232	1 230	1 470	19,5%	19,3%
Taxes additionnelles droits de mutation	768	770	800	3,9%	4,1%
Taxe sur consommation finale d'électricité	362	220	350	59,1%	-3,4%
Autres	524	305	312	2,4%	-40,4%
Chapitre 73 et 731 – Impôts et taxes	38 110	38 089	38 884	2,1%	2,0%

Le produit de la fiscalité directe est évalué à hauteur de 27 358 000 euros et représente 53,8 % des recettes réelles de fonctionnement.

Il est composé du produit des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et du produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, estimés sans évolution physique des bases, ni augmentation de taux, mais avec une revalorisation de 1,008 en raison de la progression de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) entre novembre 2024 et novembre 2025.

Il inclut également le versement de la compensation de la réforme de la taxe d'habitation, via le coefficient correcteur sur la base du montant perçu au titre de l'exercice 2025 et réévalué, comme les taxes foncières, suivant l'IPCH.

Les reversements opérés par la Métropole du Grand Paris (MGP), à savoir l'attribution de compensation (AC), s'élèvent à 8 594 000 euros, soit 17 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les autres impôts et taxes, qui représentent globalement une enveloppe de 1 461 900 euros, sont en augmentation de 12,93 % par rapport à 2025. Ces recettes sont composées majoritairement de : la taxe additionnelle aux droits de mutation – 800 K€ ; l'accise sur l'électricité (ancienne taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité) – 350 K€ et la taxe locale sur la publicité extérieure – 200 K€. Les recettes ainsi évaluées pour 2026 s'appuient à la fois le niveau de réalisation observée au titre de l'exercice 2025 et les anticipations pour 2026.

Dotations et participations

En k€	CA 2024	BP 2025	BP 2026	Evolution de BP à BP	Evolution de BP à CA
DGF – Dotation forfaitaire	3 685	3 700	3 608	-2,5%	-2,1%
DGF – Dotation de solidarité urbaine	566	566	701	23,9%	23,8%
Allocations compensatrices	139	138	161	17,0%	16,5%
Participations	2 818	3 241	2 499	-22,9%	-11,3%
Autres dotations	179	164	219	33,7%	22,6%
Chapitre 74 – Dotations et participations	7 386	7 809	7 188	-8,0%	-2,7%

La dotation globale de fonctionnement (DGF) attendue pour 2026 est évaluée à 4 309 000 euros et est en hausse de 1% par rapport à l'inscription budgétaire pour 2025. Elle est composée d'une part « Dotation forfaitaire », en baisse de 2,5% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique majoritairement par le montant de l'écrêtement appliqué pour abonder les augmentations de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale). Aussi, l'augmentation mécanique de la dotation corrélée à la population est totalement absorbée par cette variable qui permet un ajustement dans la répartition des dotations au sein de l'enveloppe fermée de la DGF. L'autre part de cette dotation, la DSU, est en augmentation, de 23,9%, suffisante pour compenser la baisse de la première part.

Les autres dotations et participations regroupent notamment les subventions versées par :

- La Caisse d'allocations du Val-de-Marne (CAF) au titre de la prestation de service (PS) et de la convention territoriale globale (CTG) pour les structures de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse ainsi que les participations des autres financeurs publics au fonctionnement des activités municipales : 2,3 M€ ;

- La Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) au titre de sa participation à la rémunération des praticiens intervenant au Centre Municipal de santé : 0,05 M€ ;
- L'organisme CITEO dans le cadre de la convention de partenariat mise en place en 2024 pour la lutte contre les déchets abandonnés : 0,09M€.

Produits des services, du domaine et de gestion courante

En k€	CA 2024	BP 2025	BP 2026	Evolution de BP à BP	Evolution de BP à CA
Redevances d'utilisation du domaine	305	206	223	8,2%	-27,0%
Redevances des prestations de services	3 412	3 293	3 322	0,9%	-2,6%
Autres produits des services	585	331	345	4,1%	-41,1%
Revenus des immeubles	473	370	361	-2,3%	-23,6%
Redevances des concessionnaires, autres	578	252	267	6,0%	-53,8%
Chapitres 70 et 75	5 354	4 452	4 518	1,5%	-15,6%

Globalement, les produits des services sont en légère hausse par rapport à 2026, + 0,066 M€. Ils sont constitués à 74% des produits encaissés au titre des prestations de services rendues. Ces recettes tarifaires, issues principalement des participations des familles au titre des activités (accueils de loisirs, restauration scolaire, petite enfance, périscolaire) ne progresseraient que d'à peine 1% par rapport aux inscriptions budgétaires de l'exercice précédent. En effet, outre la prise en compte des nouveaux tarifs entrés en vigueur en septembre 2025, pour tenir compte de l'inflation constatée et d'une baisse, des effectifs rationnaires, pour les recettes tirées de la restauration collective.

Les revenus des immeubles sont en légère baisse de 2,3 %, -0,008 M€, par rapport à 2025. Ces prévisions sont établies sur la base des loyers revalorisés conformément aux dispositions prévues dans les baux en cours et en tenant compte de l'absence de loyers qui ne seraient plus perçus faute de remise en location des locaux actuellement vacants.

B.2 – Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 48 752 280 euros, en baisse de 1,7%, soit - 0,84 M€ par rapport au BP 2025.

Ces propositions d'inscription sont établies à partir des premières hypothèses de travail présentées à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires. Quelques ajustements y ont été apportés, à la faveur des dispositions finales contenues dans la Loi de Finances pour 2026, (absence de DILICO notamment) et de l'actualisation des projections réalisées depuis.

En k€	CA 2024	BP 2025	BP 2026	Evolution de BP à BP	Evolution de BP à CA
011 – Charges à caractère général	7 902	8 940	8 400	-6,0%	6,3%
012 – charges de personnel	27 219	28 722	28 849	0,4%	6,0%
014 – Atténuations de produits	68	290	200	-31,0%	193,5%
65 – Autres charges de gestion courante	10 259	11 206	10 928	-2,5%	6,5%
66 – Charges financières	478	410	350	-14,6%	-26,9%
67 – Charges exceptionnelles et divers	22	28	25	-9,6%	14,6%
68 - Dotations aux provisions	70				-100,0%
Dépenses réelles de fonctionnement	46 019	49 596	48 752	-1,7%	5,9%

Charges de personnel

Les charges de personnel, qui s'établissent à 28 848 900 euros, sont en augmentation de 0,4 %, soit + 0,127 M€, par rapport au BP 2025. Premier poste des dépenses réelles de fonctionnement, représentant 59,5%, la masse salariale demeure un enjeu prioritaire du pilotage et de la gestion budgétaire de la Ville.

A l'instar des budgets précédents, ces prévisions intègrent différentes dispositions découlant des grandes lignes directrices de gestion définies en 2023 et les effets des évolutions réglementaires impactant cette enveloppe.

S'agissant des principales mesures réglementaires, les évolutions de la masse salariale s'expliquent par :

- Le Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) pour près de 0,77 M€ ;
- L'augmentation des cotisations de la CNRACL de 3 points, soit +0,240 M€, s'ajoutant à celle du BP 2025 ;
- L'anticipation d'une revalorisation du SMIC de 1,5% et le renforcement des effectifs de la police municipale, soit + 0,198 M€ ;
- L'enveloppe d'heures supplémentaires pour assurer les différentes opérations liées à l'organisation des élections municipales, soit + 0,051 M€ ;
- La poursuite des dispositions d'accompagnement social des agents avec une réflexion engagée sur la mise en place d'un contrat de prévoyance collective.

S'agissant de la politique de gestion des ressources humaines, la Ville poursuit les différents axes d'action à travers :

- Une politique sociale visant à la résorption de l'emploi précaire via la pérennisation des agents sur leur poste, la mise à disposition aux agents d'outils pour prévenir les risques psychosociaux et un plan d'action de lutte contre l'illettrisme ;
- La valorisation et la reconnaissance des compétences ainsi que l'accompagnement des agents dans le développement de leur potentiel avec la mise en œuvre d'un plan de formation triennal et l'enrichissement du catalogue de formation de la Pépinière.

Charges à caractère général

En k€	CA 2024	BP 2025	BP 2026	Evolution de BP à BP	Evolution de BP à CA
Eau, énergie, chauffage, carburants	1 954	1 950	1 740	- 10,8 %	- 10,9 %
Alimentation, fournitures, vêtements	920	886	750	- 15,4 %	- 18,5 %
Fournitures diverses et scolaires, livres	204	220	226	2,6 %	11,0 %
Prestations de services, locations	1 658	1 721	1 700	- 1,2 %	2,5 %
Entretien terrain, bâtiment et matériel	1 361	1 647	1 696	3,0 %	24,7 %
Assurances	151	423	227	-46,5 %	50,2 %
Documentation, formation, divers	146	233	146	- 37,2 %	0,4 %
Honoraires, publicité, transport	1 007	1 305	1 367	4,8 %	35,8 %
Affranchissements, télécommunications	166	183	158	- 13,6 %	- 5,1 %
Frais divers, cotisations, rembourse.	214	235	245	4,1 %	14,6 %
Impôts et taxes	122	137	146	6,6 %	19,4 %
Chap. 011 – Charges à caractère général	7 902	8 940	8 400	-6,0 %	6,3 %

Constituant le troisième poste des dépenses réelles de fonctionnement, soit 17% du total, les charges à caractère général sont en baisse de 6 %, -0,539 M€, par rapport à 2025.

Ces dépenses couvrent l'ensemble des achats, fluides, prestations, contrats de maintenance, fournitures et frais nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Après deux années marquées par des hausses de prix importantes, un début de désinflation en 2025, cette enveloppe amorcerait une baisse en 2026 sous l'effet conjugué du ralentissement des prix des prestations et services, voire de la baisse de ceux de l'énergie, et de l'effort des services pour contenir leurs inscriptions dans l'épure de la lettre de cadrage.

Les principales évolutions significatives portent sur :

- Les dépenses de fluides (eau, électricité, gaz et carburant) : en baisse de 10,8 %, soit - 0,210 M€. Il s'agit essentiellement des dépenses d'électricité dont les prix sont en net recul, sur la base des dépenses constatées à fin 2025 et des dépenses de gaz évaluées à la hausse pour tenir compte d'éventuelles nouvelles tensions sur le marché du gaz ;
- Les dépenses d'assurance et divers honoraires (- 0,197 M€) : en baisse de 46,5 % par rapport à 2025. Sans retrouver le niveau connu avant la flambée des tarifs assurantiels de 2025, les crédits inscrits pour 2026 sont corrigés de l'inscription ponctuelle enregistrée en 2025 au titre de l'assurance dommage-ouvrage souscrite pour l'opération de réhabilitation du groupe Pasteur Roux Blancs Bouleaux de près de 0,2 M€.

Atténuations de produits et autres charges de gestion courante

En k€	CA 2024	BP 2025	BP 2026	Evolution de BP à BP	Evolution de BP à CA
FPIC et autres reversements	68	290	200	-31,0%	193,5%
Droits d'utilisation informatique en nuage	242	320	366	14,3%	51,3%
Indemnités, charges, formation des élus	377	401	392	-2,1%	4,1%
Service incendie	729	773	825	6,7%	13,1%
FCCT	6 596	6 731	6 513	-3,2%	-1,3%
Autres dépenses	50	640	419	-34,6%	738,9%
Subvention au CCAS	1 329	1 400	1 442	3,0%	8,6%
Subventions aux associations	937	941	971	3,2%	3,6%
Chapitres 014 et 65	10 327	11 496	11 128	-3,2%	7,7%

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) évaluées à hauteur de 11 127 520 euros pour 2026, sont en baisse de 368 380 €. Deuxième poste de dépenses réelles de fonctionnement, elles pèsent pour 23 % des prévisions budgétaires pour 2026.

La subvention d'équilibre allouée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) évolue de +3% par rapport à 2025. S'agissant d'une subvention jouant la variable d'équilibre du budget de la structure, l'enveloppe évaluée à hauteur de 1 442 300 € couvre 78% de ses dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles. Cette hausse vient ainsi compenser les deux facteurs significatifs de variation du budget du C.C.A.S., à savoir, la hausse des charges de personnel, + 0,028 M€, d'une part et la baisse des recettes anticipées pour 2026, - 0,037 M€, au titre des produits de gestion courante (loyers essentiellement) d'autre part.

Les subventions versées aux associations sont en hausse de 3,2 % par rapport à 2025 avec une enveloppe réévaluée à hauteur de 971 000 euros, soit + 0,03 M€. Cette enveloppe intègre une provision de 20 000 euros afin de faire face aux évolutions des besoins des associations en cours d'exercice.

La contribution au fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) de l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre est actualisée chaque année et modifiée à chaque nouveau transfert de charges entre la Ville et l'EPT ou modification des services transférés. L'enveloppe prévisionnelle 2026 est en baisse de 3,2 %, soit - 0,218 M€. Cette prévision intègre une revalorisation de 0,8% du « socle fiscalité – ménages » au titre de la part de la contribution évoluant suivant l'indice ICPH et une correction de -0,170 M€ au titre de la suppression du service de la Valouette. Cette charge sera réajustée, au besoin, en cours d'exercice en fonction des CLECT qui se tiendront en 2026.

Au chapitre 014, le fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) est un dispositif de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes isolées pour les reverser à d'autres moins favorisées. Les intercommunalités et, sur le territoire de la Métropole du Grand Paris (MGP), les EPT, étant l'échelon de référence, la richesse fiscale se calcule de façon consolidée au niveau de l'EPT.

Enfin, le poste « autres dépenses » est en baisse de 0,222 M€. Cette variation est essentiellement liée à l'absence d'inscription, en 2026, de la subvention de la Région Ile-de-France au titre de l'extension du réseau de chaleur, pour 518 000 € en 2025, s'agissant d'une recette ponctuelle corrélée aux demandes de versement du concessionnaire SOFREGE, pour laquelle la Ville avait un rôle d'intermédiaire.

Charges financières, charges exceptionnelles et provisions

En k€	CA 2024	BP 2025	BP 2026	Evolution de BP à BP	Evolution de BP à CA
Intérêts de la dette	491	400	340	-15,0%	-30,7%
ICNE et intérêts de la ligne de trésorerie	-12	10	10	0,0%	-183,0%
Charges spécifiques	22	28	25	-9,6%	14,6%
Dotations aux provisions	70	0	0		-100,0%
Chapitres 66, 67 et 68	571	438	375	-14,3%	-34,2%

Les prévisions relatives aux charges exceptionnelles et provisions reculent cette année encore de 14,3% par rapport au BP précédent. Cette baisse s'explique par :

- La baisse des intérêts de la dette à rembourser sur l'exercice 2026. Le faible recours à l'emprunt de ces dernières années a permis un désendettement important de la Ville qui se traduit par une constante diminution de cette charge ;
- L'absence d'inscription au titre de la provision pour dépréciation des comptes des tiers. La provision antérieurement constituée au regard de l'évolution du stock de créances douteuses ne nécessite pas de complément de dotation au titre de l'exercice au regard des règles de calcul mises en œuvre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20260424-2026-25-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026